

Livret d'accueil des étudiants



AGR, L'École de l'Image SIRET : 8073940100027
2, 2Bis, 2Ter Rue Rollin 44100 Nantes
agr.fr / nantes@agr.fr
02 40 73 18 25

BIENVENUE À L'AGR

Vous êtes inscrits au sein de l'AGR et nous vous souhaitons la bienvenue.

Dans ce livret vous trouverez les informations de notre organisme, ainsi que les précisions nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Qui sommes-nous ?

L'AGR, l'École de l'Image est un établissement de l'enseignement supérieur privé situé à Nantes depuis 30 ans et à Rennes depuis 4 ans. Nous enseignons les métiers du design graphique et digital.

Nous délivrons deux titres enregistrés au RNCP (Répertoire National de Certification Professionnelle). Le Bachelor Graphiste Multimédia (RNCP Niveau 5) et le Mastère Direction Artistique Plurimédia (RNCP Niveau 7).

Notre pédagogie

Notre objectif est que les étudiants repartent avec des compétences directement applicables dans leurs pratiques professionnelles.

Afin d'assurer des cours en rapport avec la réalité du monde professionnel, tous les enseignants de l'AGR sont des intervenants professionnels.

En plus de la théorie, nous mettons l'accent sur l'expérience professionnelle. Les étudiants sont amenés à effectuer un stage dès leur 2ème année à l'AGR.

Les entreprises, agences et studios de création recrutent des DA, graphistes et webdesigners montrant des compétences plurielles qui peuvent aussi s'étendre à l'illustration, à la photographie, au motion design. L'AGR a fait le choix, au regard des attentes du marché du travail, de proposer une formation pluridisciplinaire pour garantir aux diplômés une large palette de compétences dans les métiers de la communication visuelle.

Tout au long de leur cursus, les étudiants vont être amenés à maîtriser :

L'ILLUSTRATION
L'INFOGRAPHIE
LA TYPOGRAPHIE
L'ÉDITION
LA PHOTOGRAPHIE
LE GRAPHISME
LE PACKAGING
LA FABRICATION
LA PUBLICITÉ
LA DIRECTION ARTISTIQUE
LA DATAVISUALISATION
LE WEBDESIGN
LE MOTION DESIGN
L'ANIMATION
LA 3D
LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous adaptons nos formations en fonction des situations de handicap annoncées (locaux, modalités pédagogiques).

Nos référents handicap se tiennent à votre disposition, afin de faciliter l'accueil, l'accessibilité et l'apprentissage des étudiants en situation de handicap.

Contact : gilles.legrand@agr.fr et julieleblanc@agr.fr

Notre équipe de coordination

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Personne en charge du contenu des formations.
Contact : Mickaël CHIRON, mickael.chiron@agr.fr

RÉFÉRENT ADMINISTRATIF

Personne responsable de la gestion administrative des formations.
Contact : Gilles LEGRAND, gilles.legrand@agr.fr et Margot RENAUD, margot.renaud@agr.fr

Règlement intérieur

L'AGR, l'École de l'Image est un établissement d'enseignement supérieur privé. Il prépare et délivre 2 titres inscrits sur le Répertoire National de Certification Professionnelle :

- le titre de GRAPHISTE MULTIMÉDIA - Niveau 5
- le titre de DIRECTEUR ARTISTIQUE PLURIMÉDIA - Niveau 7

Depuis sa création en 1994, l'école a su allier compétence, travail et convivialité. Ce règlement intérieur n'est que l'expression du bon sens et du droit de chacun. En outre, il appartient à chaque étudiant d'adopter dès le début de ses études une attitude qui lui sera imposée dans le cadre professionnel.

ASSIDUITÉ

La durée des études est de 3 ans pour le cycle GRAPHISTE MULTIMÉDIA et 2 ans pour le cycle DIRECTION ARTISTIQUE PLURIMÉDIA. Les cours ont lieu du lundi au vendredi. Chaque étudiant est prié de se conformer au planning correspondant à sa promotion. Ce planning lui est remis le jour de la prérentrée et est susceptible d'évoluer dans le courant de l'année en fonction du programme pédagogique.

Les périodes de vacances sont également indiquées dans le planning.

Des journées portes ouvertes sont organisées dans le courant de l'année lors de 2 samedis. La présence lors de ces portes ouvertes est obligatoire.

ABSENCES

Un appel est effectué en début de chaque cours. Les absences pour affaires personnelles, leçon de code ou conduite ou tout autre motif dénué de caractère impératif ne sont pas tolérées.

L'étudiant devra apporter à son retour une justification (par exemple, attestation du médecin).

Toute absence non justifiée est inscrite sur le bulletin scolaire. À tout moment, l'assiduité de l'étudiant peut être consultée par les familles sur le logiciel de gestion scolaire Triade.

RETARDS

Tout retard est consigné sur le bulletin scolaire de l'étudiant (sauf retards dus à des problèmes avérés de transports en commun type grève). Un retard sans motif valable entraîne une exclusion de cours. L'étudiant restera cependant dans l'enceinte de l'école faute de quoi il est noté absent.

SANCTION LIÉE AUX ABSENCES ET RETARDS

Des retards et/ou absences répétées peuvent compromettre le passage en classe supérieure. D'autre part, une assiduité défaillante est incompatible avec la dynamique professionnelle que chaque étudiant doit adopter ; son placement en stage s'en trouvera compromis, ainsi que l'obtention des titres.

DISCIPLINE

Toute détention ou consommation de produits stupéfiants sera sanctionnée par un renvoi immédiat et définitif. Il est interdit de fumer dans les locaux. Lors des inter-cours, les étudiants qui se trouvent dans le hall ou sur la voie publique sont tenus d'adopter un comportement correct et de ne pas laisser leurs mégots par terre : un cendrier est prévu à cet effet. Chaque étudiant doit respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition. Chacun est tenu d'avoir en sa possession le matériel nécessaire pour chaque cours.

CONTRÔLE DES ÉTUDES

Les délais de remise des travaux doivent être rigoureusement respectés. Les travaux sont notés. Tout travail non rendu est automatiquement noté 0. Les absences ne dispensent pas de rendre les travaux. Au terme de chacune des 2 ou 3 sessions constituant l'année scolaire (en fonction du cycle), un bilan est établi par l'équipe enseignante et le chef d'établissement.

Le passage en année supérieure est soumis à l'avis du jury qui s'appuie sur les résultats et le comportement de l'étudiant.

STAGES

Les stages sont optionnels en première année et se dérouleront en période de vacances scolaires. Une période de 4 semaines de stage est fixée dès le mois de juin précédant l'année scolaire pour les étudiants de GM2, de 8 semaines pour les étudiants de GM3 et DA1 et de six mois pour les étudiants de DA2. Il appartient à chacun de faire les démarches nécessaires pour trouver un maître de stage. Chaque étudiant sera accompagné dans ses démarches par l'équipe de l'AGR.

Un rapport de stage doit être présenté. Associé à la fiche d'évaluation du maître de stage, celui-ci donnera lieu une évaluation notifiée sur le bulletin scolaire.

JURY CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un conseil de surveillance est mis en place afin d'ajuster la certification aux évolutions du métier. Ce conseil de surveillance se réunira une fois par an. Attributions statutaires :

- Analyse des informations issues du système de veille
- Mesure des incidences de ces informations sur la certification
- Analyse quantitative et qualitative des candidats à la certification
- Analyse de l'insertion et de l'évolution professionnelle des titulaires de la certification

FRAIS

Les frais d'inscription sont dus chaque année lors de l'inscription ou de la réinscription. Les candidats ayant échoué aux épreuves du baccalauréat et souhaitant redoubler leur terminale, peuvent résilier leur inscription et être remboursés à condition d'en informer l'école et de fournir le relevé de notes correspondant.

Les frais annuels de scolarité sont dus intégralement pour toute année scolaire commencée - même en cas de départ anticipé ou de renvoi.

Les modalités de règlement des frais sont rappelées sur la fiche d'inscription signée par l'étudiant et ses parents ou tuteurs. Quelle que soit l'option retenue, les chèques relatifs à chaque terme sont remis au plus tard le jour de la prérentrée.

Si en mai, la totalité de la scolarité n'a pas été versée, l'étudiant ne sera pas présent au jury.

CESSION DE DROITS

L'étudiant régulièrement inscrit donne son accord à l'AGR pour utiliser son image (photographie, vidéo) afin d'assurer la promotion de l'école. Il autorise l'école à utiliser ses travaux à des fins d'exposition ou de diffusion.

RESPONSABILITÉ CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENTS

Les étudiants doivent fournir au plus tard le jour de la rentrée une attestation d'assurance responsabilité civile (cette attestation est généralement adossée à l'assurance habitation).

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant a l'obligation d'obtenir son attestation d'acquiescement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) lors de votre inscription et au plus tard le jour de la rentrée.

LOGEMENT

Les élèves ont le statut étudiant. Ce statut leur permet d'avoir accès aux logements et aux services du CROUS. Pour plus d'information, consulter le site Internet du CROUS : www.crous-nantes.fr ou contacter le CROUS de Nantes au 02 40 37 13 13.

BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'AGR l'École de l'Image n'est pas habilitée pour les bourses de l'enseignement supérieur, comme toutes les écoles privées hors contrat.

RESTAURATION

Les étudiants de l'AGR ont accès au restaurant universitaire Ricordeau (arrêt de tram Duchesse Anne). Un espace restauration est à leur disposition à l'AGR. Ils peuvent amener leur déjeuner (réfrigérateur et micro-ondes en accès libre). Un distributeur de plats préparés et de sandwiches est à leur disposition.

TRANSPORTS ET STATIONNEMENT

L'AGR est situé à 400 m de la ligne de tram 1, arrêt Gare Maritime. L'école est également desservie via le réseau de bus, arrêt "Mellinet". Se renseigner sur le site de la TAN. Le stationnement de véhicules dans la cour de l'AGR est formellement interdit. Un abri à vélos est à disposition des étudiants (accès cour de l'école).